

APPEL CONJOINT A LA GREVE POUR LE 8 NOVEMBRE 2016



Le SNUIPP-FSU Mayotte et le SNES-FSU Mayotte rappellent leurs revendications immédiates de reprise en compte de **l'ancienneté générale de service et d'attractivité.** Ces thèmes, développés au sein de l'intersyndicale lors des deux négociations du 15 avril et 3 juin dernier, ont été adressés spécifiquement au MEN :

1. La prise en compte de l'ancienneté générale de service (AGS) des anciens instituteurs de la CDM qui ont été intégrés dans le corps des IFPERM.

Le gouvernement a accepté de prendre en compte l'AGS des anciens fonctionnaires de la CDM qui ont été intégrés dans les corps passerelles. Le SNUIPP-FSU Mayotte exige l'application du même dispositif aux instituteurs comme cela a été décidé pour les autres anciens agents de la CDM.

2. Une carrière accomplie au meilleur rythme possible dans le cadre du nouveau dispositif PPCR pour tous les enseignants en poste à Mayotte

Année après année l'attractivité chute. Aujourd'hui 42 % des professeurs du second degré sont des contractuels non-titulaires. Afin d'inciter nos collègues titulaires à venir à Mayotte et à y rester, le SNES-FSU Mayotte revendique l'accélération de carrière des collègues affectés à Mayotte en appliquant systématiquement les réductions de temps passé dans le 6ème et 8ème échelon, un accès à la hors classe dès le 9ème échelon et enfin un accès fonctionnel à la classe exceptionnelle.

Par ailleurs, le SNUIPP-FSU Mayotte et le SNES-FSU Mayotte estiment également que le ministère de l'Education Nationale doit accomplir un effort en profondeur pour remplir ses missions de service public. D'abord la transformation en REP+ de l'ensemble des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) serait amplement justifiée au regard des critères économiques et sociaux, ensuite il est indispensable d'investir massivement dans les constructions, la formation et l'encadrement tout en diversifiant les filières.

Enfin, pour faire face à ses difficultés, le système éducatif de Mayotte a besoin de plus de surveillants, de plus de personnels d'encadrement et de plus de professeurs. C'est avec des personnels formés que le système public d'éducation à Mayotte peut ouvrir des perspectives à cette jeunesse qui représente l'avenir du département.